LES COUVREURS VERSAILLAIS

TVA réduite : préparer votre devis

Guide client • Informations vérifiées le 11 novembre 2026. Document d'information de l'entreprise, non CERFA.

Une démarche simplifiée depuis 2025

L'ancienne attestation normale ou simplifiée n'est plus exigée. Le client certifie directement sur le devis ou la facture que les conditions du taux réduit sont réunies. Le BOFiP du 9 septembre 2026 maintient toutefois une possibilité transitoire d'utiliser l'ancienne attestation simplifiée pour des travaux fondés sur un devis antérieur au 31 décembre 2026.

Quel taux pour votre projet ?

10 % : certains travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien des logements achevés depuis plus de deux ans, sous conditions.

5,5 % : les prestations de rénovation énergétique éligibles, avec les performances techniques et les autres conditions requises.

20 % : les travaux ne remplissant pas les conditions des taux réduits. L'ajout d'une isolation ne fait pas automatiquement passer toute la toiture à 5,5 %.

Isolation : les repères thermiques

Seuils de résistance thermique totale pour les parois concernées, en m²·K/W, selon l'article 30-0 D bis de l'annexe IV au CGI :

Rampants de toiture / plafonds de combles	R ≥ 6
Planchers de combles perdus	R ≥ 7
Toitures-terrasses	R ≥ 4,5

Avant de signer

Indiquez l'âge du bâtiment, son usage après travaux et les autres travaux importants réalisés ou prévus. Nous précisons sur le devis le produit, l'épaisseur, la performance retenue et le taux de chaque poste. La valeur R seule ne suffit pas à déterminer votre éligibilité.

Conservez vos documents

Gardez votre exemplaire du devis ou de la facture certifié jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant les travaux pour le taux de 10 %, ou suivant l'émission des factures pour les prestations à 5,5 %.

Sources officielles accessibles

Impots.gouv.fr : taux et formalités

Légifrance : seuils techniques, article 30-0 D bis

Service Public : justificatifs et conservation

Mr Dim • 33 rue du Général Leclerc, Versailles
Devis et déplacement gratuits • les-couvreurs-versaillais.fr